



DEPARTEMENT DE LA MARNE

COMMUNE
DE SOMME-VESLE

51460

*

Tél. / Fax : 03.26.66.67.60

*

Email :

commune.sommevesle@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
19 FEVRIER 2019

Convocations: 12/02/2019

Présents : Tous les conseillers sauf M. Lionel WERLE et M. Julien CLOWEZ, ayant donné pouvoir à M. Freddy MELLET.

Secrétaire de séance : M. Freddy MELLET

Lecture est faite du dernier compte-rendu du conseil municipal, qui est approuvé. Est rajoutée à l'ordre du jour, la délibération sur le choix du prestataire du contrôle des extincteurs.

➤ **SIEM**

Le devis du SIEM concernant le remplacement des candélabres dans les rues Basse, du Grand Gué et du Roulier d'un montant de 26 114.91 euros est approuvé.

➤ **AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE**

Le conseil a émis des souhaits concernant l'autorisation spéciale d'absence des agents de la commune. Le projet sera envoyé au Centre de Gestion pour avis du Comité Technique Paritaire.

➤ **CONTRÔLE DES EXTINCTEURS**

Suite aux deux devis des entreprises Sicli et Isogard, le conseil a choisi Isogard comme prestataire au contrôle des extincteurs.

➤ **INVESTISSEMENT 2019**

Le SIEM sera contacté pour renouveler les lanternes obsolètes par des LEDS. Les travaux de voirie pour la Rue Octave Lallement sont reportés en 2020 afin d'établir des demandes de subvention et d'effectuer les recherches d'entreprise pour faire les travaux.

➤ **ACTIVITES**

Le conseil n'émet pas d'objection concernant les activités du comité des fêtes ainsi que du Jardin des Mots. Une réunion de préparation du Jardin des Mots aura lieu le lundi 11 mars.

➤ **DEPART LOCATAIRES PRESBYTERE**

En s'appuyant sur le bail signé par les deux parties, il est demandé aux locataires de remettre en peinture les pièces dont les couleurs ne sont pas appropriées afin de les laisser dans un état propre et neutre lors de son départ. Celui-ci aura lieu le 11 mars.

➤ **SYMSEM**

Une discussion a été menée sur le tarif de ramassage des ordures ménagères. La Mairie ne se tient pas responsable des dysfonctionnements concernant la livraison des bacs. De plus la secrétaire n'est pas missionnée pour s'occuper de ces problèmes.

Après les dernières questions diverses, la séance du conseil est levée à 22 heures 40 minutes.

Jean-Claude MANDIN
Maire de Somme-Vesle